

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 12 - RESSOURCES - PERSONNEL.
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :
Mes Chers Collègue,

Le Conseil avait délibéré, le 13 mai 2008, sur la mise en place d'une formation supérieure en arts plastiques niveau DNAP et créé les emplois à vocation pédagogique. Cette équipe doit être complétée par deux emplois techniques de catégorie C.

Il est proposé au Conseil de transformer, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, deux emplois budgétaires vacants comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (28/35^e) en emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet ;
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine hors classe en adjoint technique de 2^e classe.

D'autre part, il est proposé au Conseil Communautaire, pour l'ensemble des services communautaires, d'autoriser les transformations d'emploi suivantes :

- 2 emplois d'adjoint technique de 1^{re} classe en adjoint technique de 2^e classe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
de Bayonne le 28 JUIL. 2008
Affiché le 28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE